

Décision

Générale

colonial

Décision n° 310-214-1914 Mutation.

n° 310-214-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 août 1914

Numéro JO

n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro

31 août 1914

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 1er dudit ont été nommés askaris de 2me classe de la police urbaine: Achi Samatar, Taher Ouarsama, Djama Aden, Abané Nour, Mohamed Yonis, et Ahmed Yacin en remplacement de Suleiman Khaleb, Abdallah Baker, Moumen Ali, Abdi Dirié, et Omar Ali. A été licencié pour compter du 1er août et pour raison de santé l'askari de 1re classe Ali Omar qui, en conformité des prescriptions de l'article 23 de l'arrêté du 9 Septembre 1912, recevra une indemnité de licenciement de 70 fr. (2 mois de solde).